



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 septembre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation de financement pour un programme de pays de courte durée**

Pays insulaires du Pacifique

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources, du programme pour les pays insulaires du Pacifique, pour une durée d'un an, en vue d'appuyer les activités en cours devant déboucher sur la préparation d'un programme de pays de la durée complète normale. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 2 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 2,8 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve de versement de contributions à des fins spéciales pour l'année 2002.

Le programme pour les pays insulaires du Pacifique concerne les 13 pays suivants : Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nioué, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

* E/ICEF/2001/12.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2000. Ces chiffres figureront dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse ordinaire des ressources et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



La situation des enfants et des femmes

1. Constituée de centaines d'îles et d'atolls répartis sur des milliers de kilomètres carrés peuplés de 1 980 500 habitants, les pays insulaires du Pacifique ont pour la plupart une faible population, de moins de 2 000 habitants à Nioué à 800 000 aux Fidji.

2. Ces pays ont atteint des niveaux de développement sensiblement différents. On peut *grosso modo* distinguer trois catégories de pays : a) les plus petits de ces pays (Îles Cook, Nioué, Palaos, Samoa, Tonga) et les Fidji atteignent le rang le plus élevé; b) Tuvalu, les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall occupent une position intermédiaire; et c) Kiribati et les États mélanésiens (Îles Salomon et Vanuatu) se situent à l'extrémité basse de l'échelle. Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon et Vanuatu continuent d'accorder une importance particulière aux objectifs relatifs à la survie de l'enfant. Ce sont également ces pays qui se sont montrés les plus actifs dans la promotion et le suivi des objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

3. D'après l'indicateur du développement humain (2000), certains pays de la région du Pacifique atteignent un rang élevé comparativement à l'ensemble des pays en développement, tandis que d'autres sont parmi les moins avancés au monde. Les effets de la mondialisation et l'urbanisation influent sur l'évolution de la région du point de vue du développement. Par suite de l'intensification des tensions ethniques et politiques dans la région, de plus en plus d'enfants pâtissent des conséquences des conflits. Bon nombre d'habitants de ces pays quittent la région dans l'espoir de trouver ailleurs la sécurité et de meilleures conditions d'existence. D'autre part, certains pays ont une natalité élevée entraînant un accroissement rapide de leur population.

4. Les pays insulaires du Pacifique ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils ont créé des organes de coordination nationaux chargés de promouvoir la Convention, et de s'occuper d'en surveiller l'application et d'examiner localement les questions en rapport avec les droits de l'enfant. Six pays ont soumis leur rapport initial sur l'application de la Convention, dont cinq ont également présenté un rapport au Comité des droits de l'enfant. Six rapports de pays sont en cours d'élaboration.

5. S'il y a eu des progrès substantiels dans tous les pays, par rapport aux objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants, ces objectifs n'ont pas été partout atteints en ce qui concerne la survie de l'enfant. La mortalité infantile a régulièrement diminué à l'échelle de la région au cours des 10 dernières années, mais reste assez élevée dans certains pays où le taux se situe entre 37 et 63 pour 1 000 naissances vivantes. En ce qui concerne la mortalité des enfants de moins de 5 ans, bien qu'il soit difficile d'en mesurer l'évolution en raison du manque de données fiables ou suffisantes, les premières causes de décès chez des enfants âgés de moins de 5 ans sont principalement les affections respiratoires aiguës, maladies diarrhéiques et autres maladies infectieuses et transmises par vecteur, notamment le paludisme (Îles Salomon, Vanuatu); les complications périnatales; et les blessures.

6. De réels progrès ont été effectués pour ce qui est d'atteindre et de maintenir des taux de couverture vaccinale élevés. Le taux de couverture vaccinale atteint ou excède 90 % dans 7 pays et dépasse 80 % dans 2 pays, tandis que 4 pays n'ont pas encore atteint l'objectif de 80 %. Dans l'ensemble de la région, 80 % au moins de la

population infantile âgée de moins de 1 an a été immunisée contre sept maladies pouvant être prévenues par la vaccination, notamment l'hépatite B. L'un des défis pour les 10 ans à venir est de maintenir la couverture vaccinale à son niveau actuel et de l'améliorer, et de renforcer les systèmes de santé locaux pour garantir des résultats durables. Les pays insulaires du Pacifique ont atteint l'objectif du Sommet mondial concernant l'éradication de la poliomyélite et sont en bonne voie de réussir à éliminer la rougeole et le tétanos néonatal. Aucun cas confirmé de rougeole n'a été enregistré en trois ans.

7. Les taux de mortalité maternelle demeurent élevés dans certains pays, atteignant 122, 225 et 550 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, aux États fédérés de Micronésie, à Kiribati et aux Îles Salomon. Ces taux élevés tiennent à des facteurs tels que l'espacement insuffisant des naissances, les anémies, le paludisme (Îles Salomon) et le manque d'accès à des maternités où les accouchements sont pratiqués sous surveillance médicale.

8. Il existe une corrélation entre malnutrition et mortalité et morbidité infantiles. La malnutrition protéo-calorique, quasiment nulle dans la plupart des pays polynésiens, atteint entre 6 et 23 % à Fidji, aux Îles Marshall, aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Les carences nutritives augmentent à mesure que l'allaitement maternel régresse et que davantage d'enfants consomment des aliments malsains et inadéquats. L'anémie et l'obésité sont des problèmes courants aujourd'hui chez les enfants et les jeunes des pays du Pacifique. Les carences en micronutriments ne sont pas encore totalement éliminées dans ces pays; de fait, les taux de carence en vitamine A de trois États micronésiens sont parmi les plus élevés au monde.

9. Le manque d'accès à l'eau salubre et à des services d'assainissement est un facteur de morbidité et de mortalité infantiles. D'après les données existantes, sur l'ensemble de la région, environ les trois quarts de la population ont accès à l'eau salubre et environ les deux tiers disposent de latrines. En règle générale, les pays polynésiens ont davantage accès à l'eau salubre, avec des écarts assez importants en ce qui concerne les moyens d'assainissement.

10. Si la proportion d'enfants fréquentant l'école primaire a crû de façon régulière, bon nombre d'enfants ne bénéficient toujours d'aucune éducation de base, faute d'être inscrits à l'école ou parce qu'ils abandonnent l'école. Les ménages sont contraints d'assumer le coût croissant et souvent intenable de la scolarité. Dans bien des régions, l'éloignement géographique, la pauvreté ou le handicap font obstacle à la scolarisation et sont ainsi la cause d'une discrimination. Dans la plupart des pays, les disparités entre les sexes s'atténuent pour ce qui est de la scolarisation aux niveaux primaire et secondaire, mais il reste des problèmes urgents à régler en matière de parité, comme l'abandon scolaire précoce chez les filles, absence de perspective sexospécifique dans les programmes scolaires et les schémas de violence à l'égard des filles et des femmes. La qualité de l'enseignement demeure un problème majeur dans les pays du Pacifique, où les méthodes d'enseignement fondées sur l'apprentissage par coeur, le manque de moyens et la formation insuffisante ou la démotivation des enseignants sont des problèmes courants. Concernant les jeunes enfants, l'action menée dans le domaine de l'éveil et du développement psychosocial des enfants âgés de moins de 2 ans reste insuffisante. Si le nombre d'établissements préscolaires a considérablement augmenté, et si l'intérêt porté par les collectivités et les pouvoirs publics à l'éducation préscolaire

s'est accru, la plupart des pays insulaires du Pacifique n'ont pas encore de stratégie nationale ou de programmes leur permettant de donner une dimension globale et systématique à une action qualitative en faveur de la petite enfance.

11. Le passage de l'enfance à l'âge adulte est de plus en plus difficile pour les adolescents, comme l'indiquent les taux de suicide alarmants, la progression de l'alcoolisme et de la consommation de drogues, la montée de la délinquance et l'adoption de comportements sexuels à risque. Le taux de suicide des adolescents dans la région du Pacifique est parmi les plus élevés au monde. Le VIH/sida progresse et la prévalence d'autres maladies sexuellement transmissibles reste élevée, en particulier chez les jeunes. Ces évolutions résultent du conflit croissant entre les valeurs traditionnelles et les valeurs modernes, et du fait que les jeunes manquent de possibilités d'emploi. Enfin, le nombre d'enfants et de jeunes travaillant ou vivant dans les rues et entraînés dans la pornographie et la prostitution, quoique encore faible, augmente. Des interventions spécifiques sont nécessaires pour corriger ces problèmes et accroître la participation des jeunes à l'effort de développement.

Coopération au programme, 1997-2001

12. Le programme de coopération concernant les pays insulaires du Pacifique pour la période allant de 1997 à 2001 (E/ICEF/1996/P/L.30/Add.1), constituant le deuxième cycle de coopération par pays pour cette région, a été établi en pleine coopération avec les autorités nationales. Conformément aux objectifs mondiaux définis pour les années 1990, le plan d'opérations vise deux principaux objectifs : a) continuer à faciliter l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes nationaux en faveur des enfants et des familles en vue de la réalisation des droits des enfants; et b) consolider les résultats obtenus à l'échelon national en faisant mieux connaître et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. Le programme est constitué de quatre programmes régionaux (campagne en faveur des enfants et des jeunes, santé et nutrition, éducation et suivi et évaluation) et d'un programme localisé intégré (comportant huit projets de pays individualisés et un projet concernant plusieurs pays).

13. Le programme de plaidoyer en faveur des enfants et des jeunes favorise l'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant moyennant le recours à des stratégies complémentaires consistant notamment à encourager les productions du théâtre populaire, à élaborer des supports d'information et à dispenser une assistance technique et une formation. Le Fonds fournit une aide technique et financière visant à renforcer les capacités des États pour l'établissement des rapports sur les mesures adoptées pour donner effet à la Convention. Une aide est également fournie aux fins d'examen des législations. Un projet novateur consacré à la santé des jeunes et à leur épanouissement a été entrepris récemment pour s'attaquer aux problèmes graves et multiples qui affectent les jeunes. Des études d'évaluation des besoins ont été menées aux États fédérés de Micronésie, à Fidji, aux Tonga et à Vanuatu, et un programme de préparation à la vie active que chaque pays adaptera au contexte national a été établi.

14. Le programme consacré à la santé et à la nutrition a contribué au succès de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins, projet régional associant de multiples donateurs introduit en 1995. Des progrès notables ont été constatés dans

les taux de couverture vaccinale des pays participants. Grâce à l'efficacité de la campagne de vaccination contre la rougeole il n'y a pas eu d'autres cas confirmés de rougeole depuis 1999. L'inclusion de la vaccination contre l'hépatite B dans les programmes de vaccination courants constitue un autre acquis. En vue de lutter contre les maladies diarrhéiques, l'UNICEF a appuyé la distribution de sels de réhydratation par voie orale à l'ensemble des 13 pays insulaires du Pacifique. La stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant a été introduite en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les activités de promotion de l'allaitement maternel et d'appui à l'Initiative Hôpitaux amis des bébés se poursuivent. La recherche sur l'alimentation des enfants fait également l'objet d'une aide. Des études sur la prévalence des carences en micronutriments ont été réalisées dans plusieurs pays. Une campagne de distribution de capsules de vitamine A est menée aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Marshall et à Kiribati. Une campagne pour l'enrichissement en fer des farines a été lancée à Fidji avec l'assistance technique de l'UNICEF.

15. Dans le cadre du programme d'éducation, une aide a été fournie dans le domaine de la puériculture et de l'éducation préscolaire dans toute la région du Pacifique, principalement pour la formation d'instituteurs et l'exécution de programmes communautaires avec la participation de plusieurs associations pour l'éducation préscolaire, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de ministères de l'éducation. Les taux de scolarisation et d'achèvement des études sont en progrès pour l'éducation de base, sauf dans certains pays en développement comptant parmi les moins avancés comme les Îles Salomon. De 1998 à 2000, l'élaboration de politiques et de programmes dans ce domaine a été financée au titre de la composante d'un projet interpays associant plusieurs donateurs et exécutée par l'Université du Pacifique Sud.

16. L'UNICEF aide les pays à suivre la situation en ce qui concerne la survie, la croissance et le développement des enfants. Une analyse de la situation des enfants a été publiée dans 11 pays. En revanche, on n'a guère avancé dans la mise en place de systèmes d'information permettant de suivre la situation des enfants et des femmes et, pour plusieurs pays, les statistiques existantes soit ne sont pas fiables, soit sont périmées, ou les deux.

17. L'UNICEF a contribué à mieux faire connaître la Convention, reconnue désormais par bon nombre de gouvernements de la région comme un engagement important. Le concours apporté par l'UNICEF a notamment permis d'atteindre des taux de couverture vaccinale élevés dans chacun des 13 pays dans le cadre du programme élargi de vaccination (PEV) ainsi qu'en ce qui concerne l'hépatite B. Les progrès accomplis dans les campagnes d'information sur les carences en micronutriments et les interventions dans ce domaine, dans certains pays, peuvent être largement attribués à l'UNICEF. Il en va de même pour la promotion de l'allaitement maternel, qui est soutenue par les 13 pays. Au titre des programmes antérieures ou en cours les initiatives concernant la santé des jeunes enfants dans toute la région du Pacifique ont bénéficié d'apports importants. Dans certains pays, la contribution du Fonds a aidé à démontrer que les enfants et les jeunes sont particulièrement aptes à faire oeuvre de sensibilisation en ce qui concerne la Convention et d'autres questions intéressant la jeunesse.

18. En 1999, des réunions sur les examens à mi-parcours ont été organisées dans neuf pays, puis à l'échelon régional pour l'ensemble des 13 pays insulaires du

Pacifique. Les travaux préparatoires du nouveau cycle de programmation pour la région ont été interrompus par des troubles civils et politiques qui ont retardé considérablement l'exécution des programmes et ont contraint le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF à proroger leurs cycles de programmation actuels.

Enseignements tirés de la coopération antérieure

19. Dans l'ensemble, le processus d'examen à mi-parcours a confirmé de nouveau le bien-fondé des buts et objectifs du programme de coopération. L'examen des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et des objectifs régionaux en faveur des enfants a permis à la plupart des pays de recenser les domaines appelant l'adoption de mesures pour atteindre ces objectifs. L'absence de données exactes pour des domaines tels que l'éducation et l'approvisionnement en eau et l'assainissement a conforté certains pays dans des certitudes trompeuses; il convient d'approfondir les analyses et d'améliorer les systèmes d'information.

20. L'assistance de l'UNICEF pour des activités de portée restreinte n'a pas toujours été suffisamment ciblée et liée aux objectifs à atteindre. Depuis la modernisation du bureau pour la région du Pacifique en 1998 et l'augmentation à compter de 1999 des fonds non prélevés sur la masse commune des ressources, les stratégies opérationnelles ont commencé à évoluer. L'assistance est désormais fondée plus clairement sur les objectifs énoncés dans les plans d'opération, et la part de l'aide ponctuelle s'est réduite et, désormais, les pays rendent compte des projets de façon plus détaillée. En ce qui concerne les organismes des Nations Unies et les donateurs, les efforts de coordination en cours pourraient être encore améliorés, notamment pour ce qui est des programmes destinés aux jeunes.

21. L'examen à mi-parcours a également démontré qu'il est indispensable de s'appuyer sur une stratégie de communication efficace. Pour appeler l'attention sur les questions concernant les enfants, le plaidoyer doit être fondé sur des supports convaincants et de grande qualité. Il convient donc d'insister davantage sur les campagnes d'information menées à l'échelon national par les organismes de coordination pour les enfants et par les ministères compétents. Une aide est dispensée aux pays pour qu'ils dynamisent leurs comités nationaux, mobilisent de nouveaux partenaires et renforcent le rôle des enfants dans ces initiatives. En raison des faibles moyens techniques dont disposent aussi bien le bureau de l'UNICEF que les pays, les efforts visant à promouvoir l'application de la Convention ou certains éléments dans le secteur de la santé ou de l'éducation n'ont pas eu toute la portée souhaitée.

22. Il ressort de l'examen à mi-parcours que, dans toute la région du Pacifique, les pays ont commencé à analyser les problèmes propres aux enfants qui doivent faire l'objet d'une protection spécifique, y compris les enfants victimes de la violence et les enfants en situation de conflit avec la loi. Une assistance accrue devra être fournie à ces pays.

23. Comme on l'a souligné à la réunion concernant l'examen à mi-parcours, étant donné le coût extrêmement élevé des transports, les distances très grandes entre les pays insulaires du Pacifique et dans ces pays mêmes et les possibilités limitées de communiquer avec le personnel se trouvant dans des zones éloignées, il est

extrêmement important que des fonctionnaires de l'UNICEF veillent sur place à la réalisation des objectifs du programme. Depuis l'examen à mi-parcours, le détachement de personnel de l'UNICEF dans les pays de priorité élevée a permis d'améliorer la planification, l'exécution et le suivi des projets appuyés par le Fonds. À Vanuatu, où un fonctionnaire de l'UNICEF est détaché depuis fin 1999 pour coordonner les opérations, le nombre des demandes d'assistance adressées à l'UNICEF a fortement augmenté. La qualité de l'exécution, du suivi et des rapports s'est améliorée. Des dispositions ont été prises afin de régler les avances en espèces accordées au Gouvernement. En 2000, deux agents supplémentaires relevant du Programme des Volontaires des Nations Unies ont été détachés, l'un aux États fédérés de Micronésie et l'autre aux Îles Salomon.

Coopération recommandée au titre du programme, 2002

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | <i>Total</i> |
|---|--------------|
| Masse commune des ressources | |
| Santé et nutrition | 330 |
| Éducation | 162 |
| Activités de plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence | 246 |
| Suivi et évaluation | 92 |
| Programme de pays intégré | 913 |
| Coûts transversaux | 257 |
| Total partiel | 2 000 |
| Autres ressources | |
| Santé et nutrition | 814 |
| Éducation | 719 |
| Activités de plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence | 526 |
| Suivi et évaluation | 237 |
| Programme de pays intégré | 504 |
| Total partiel | 2 800 |
| Total | 4 800 |

Élaboration du programme de pays

24. La présente recommandation tend à reconduire le programme de coopération actuel de l'UNICEF jusqu'à la fin de 2002. Si les objectifs du plan d'opérations restent en grande partie valables, cette année supplémentaire doit aussi permettre de préparer convenablement le nouveau cycle de programmation, 2003-2007. Il importe de veiller à ce que les acteurs intéressés identifient les besoins et les priorités et soient pleinement associés à tous les aspects de la conception, de l'exécution et de

l'évaluation du projet. Sans l'entière participation des partenaires, la maîtrise locale et la pérennité des initiatives seront difficilement assurées. Des consultations sont également menées au sujet du nouveau programme de cinq ans avec les organismes des Nations Unies, les organismes régionaux du Pacifique et les organismes de financement.

25. La reconduction envisagée du programme pour 2002 est fondée sur les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours de novembre 1999 et du processus de planification et d'examen interne de l'UNICEF pour la région du Pacifique tenu en 2000 et 2001. Il a été décidé lors de ces consultations d'appuyer les objectifs recensés dans le plan d'opérations et de ne pas apporter de changements majeurs aux priorités du programme. Néanmoins, l'accent est mis de plus en plus sur une planification intégrée pour les domaines de la santé et de l'éducation, en ce qui concerne en particulier les premières années formatrices de la vie de l'enfant, et une importance nouvelle est accordée à une conception globale de l'épanouissement et de la participation des jeunes.

26. Les travaux préparatoires du nouveau cycle de programmation ont été perturbés, en 2000, lorsque des troubles civils et politiques ont éclaté à Fidji et aux Îles Salomon, retardant les consultations avec les parties prenantes. De même, d'autres organismes des Nations Unies ont retardé leurs opérations de planification des programmes qu'ils mènent dans la région, et la prolongation du cycle en cours permettra d'harmoniser les programmes de l'UNICEF avec ceux de ces organismes.

27. Le processus préparatoire du nouveau programme de pays est à présent engagé. Une nouvelle analyse de la situation des enfants et des femmes dans la région Pacifique a été ébauchée et est débattue avec les parties prenantes. La première réunion de stratégie avec des partenaires clefs de 10 pays, et une réunion de consultation avec les organisations régionales du Pacifique, les donateurs et les organismes des Nations Unies, ont eu lieu l'une et l'autre en avril 2001. Entre juillet et septembre 2001, des réunions sur la stratégie interne pour le pays devraient être organisées au minimum dans les cinq pays prioritaires. Au cours de ces réunions de stratégie, il sera spécialement question des nouvelles priorités mondiales indiquées dans le document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants présentant le nouveau programme mondial en faveur des enfants, ainsi que du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF.

Buts et objectifs du programme de pays

28. Au cours de cette période d'une année supplémentaire, les buts et objectifs du programme actuel seront applicables et les priorités seront de conserver les résultats nationaux en matière de santé, de nutrition et d'éducation et de progresser dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes et du plaidoyer. Deux objectifs généraux sont visés : a) continuer de faciliter la conception, l'exécution et le suivi de programmes nationaux en faveur de l'enfant et de la famille, dans l'optique de la réalisation des droits de l'enfant; et b) appuyer les réalisations nationales en contribuant à faire ratifier et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. Le programme est constitué de quatre programmes régionaux et d'un programme localisé intégré (comprenant huit projets de pays individualisés et un projet concernant plusieurs pays). Les programmes régionaux portent sur la santé et la

nutrition, le plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence, l'éducation et le suivi et l'évaluation.

29. En outre, le suivi et l'évaluation de la situation des enfants et des femmes et de l'efficacité des initiatives appuyées par l'UNICEF demeureront une priorité. On s'attachera également à renforcer les capacités régionales et nationales de collecte systématique des données et d'analyse des questions concernant les enfants.

Corrélation avec les priorités nationales et internationales

30. Le programme de coopération pour 2002 est conforme aux priorités internationales pertinentes telles que fixées initialement au Sommet mondial pour les enfants, puis à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, à la Conférence internationale sur la population et le développement, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet mondial pour le développement social. Le cadre fondamental de l'assistance est tiré de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les pays insulaires du Pacifique qui reçoivent l'assistance sont tous parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, et pour bon nombre d'entre eux à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nombre de ces pays disposent de plans nationaux reprenant ces priorités. Fidji consacre une partie spéciale de son nouveau plan de développement à la protection de l'enfance. Les Îles Salomon ont ébauché une nouvelle politique sur cette même question. Pratiquement tous les pays disposent d'un plan d'action national en faveur des enfants, même si la plupart de ces plans doivent être revus et mis à jour.

Stratégie pour le programme

31. Le programme de 2002 continuera d'appuyer la réalisation des interventions prévues dans le programme de la période 1997-2001, y compris un ensemble de stratégies adaptées à chaque contexte reposant sur les communications, l'assistance technique, le plaidoyer et la prestation de service. Le programme 1997-2001 avait fixé des objectifs très ambitieux dont beaucoup ont été atteints grâce aux efforts de coopération de nombreux partenaires. L'UNICEF a adapté son assistance en fonction des besoins des pays desservis et de l'assistance fournie par d'autres partenaires. En 2002, l'UNICEF compte affiner davantage l'aide qu'elle dispense dans les domaines où les objectifs ne sont pas encore atteints, lorsque ces objectifs sont encore considérés comme prioritaires, et lorsque le concours d'autres partenaires n'est pas suffisant. L'UNICEF continuera d'appuyer les projets concernant la vaccination, les carences en micronutriments, l'Initiative Hôpitaux amis des bébés, la puériculture et l'éducation préscolaire, et mettra l'accent, en se renforçant dans ces domaines, sur la protection de l'enfance et le plaidoyer et la communication en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

32. **Santé et nutrition.** Ce programme appuiera des interventions combinant la prestation de service et le renforcement des capacités pour aider à la consolidation du secteur de la médecine préventive aux échelons communautaire, des districts et national. On s'attachera spécialement à remédier aux carences en micronutriments, à promouvoir l'allaitement maternel, à lutter contre les maladies diarrhéiques, à

étendre la couverture du PEV et à améliorer la qualité générale des services de santé dans la région. La stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant offre toujours l'avantage de permettre de traiter les questions de santé et de nutrition suivant une optique intégrée.

33. **Éducation.** Ce programme tendra à promouvoir le développement de l'enfant en appuyant des innovations au niveau de l'élaboration des politiques et des programmes dans le domaine de la puériculture et de l'éducation préscolaire. Il s'agira en particulier de renforcer la participation et les capacités locales pour des initiatives visant à aider les parents élevant des enfants de moins de 2 ans et à favoriser le développement psychosocial au cours des premières années de la vie. En outre, le programme continuera d'appuyer le développement des aptitudes pratiques fondamentales des jeunes en menant des évaluations des besoins, des formations et des opérations de communication.

34. **Plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence.** Le renforcement des capacités des institutions locales et des organes de coordination nationaux constituera la principale stratégie pour promouvoir les droits de l'enfant conformément aux dispositions de la Convention. Des supports de plaidoyer et de communication de haute qualité seront élaborés en partenariat avec d'autres institutions oeuvrant dans la région du Pacifique. Ce programme couvrira un grand nombre de questions intéressant les enfants et les adolescents, notamment la justice pour enfants, ainsi que des activités de plaidoyer et d'assistance technique pour d'autres questions liées à la protection de l'enfance. La nécessité d'associer les jeunes à la programmation du développement sera mise en évidence. La violence et l'instabilité politique qui ont cours dans la région du Pacifique créent des conditions de vie et d'apprentissage peu saines pour les enfants, et il y a lieu d'insister davantage sur l'éducation à la paix, la résolution des conflits et la reconnaissance de la diversité culturelle. L'UNICEF coopérera avec d'autres partenaires dans ce domaine et recommandera la création de nouvelles initiatives.

35. La stratégie adoptée pour appeler l'attention sur les questions concernant les enfants s'est avérée très utile. Les activités dans ce domaine seront consolidées en constituant de nouveaux partenariats avec le secrétariat de la Communauté du Pacifique. L'accès à la télévision se développant dans les îles du Pacifique, l'UNICEF s'emploiera à renforcer les capacités des sociétés de radiodiffusion et de télévision de la région pour assurer la diffusion de meilleurs programmes concernant les enfants et à recourir davantage aux médias pour ses activités de plaidoyer.

36. Conformément aux directives fixées dans le plan d'opérations actuel, l'appui à des initiatives faisant appel à des moyens de communication novateurs pour l'exécution des programmes sera renforcé. Le recours aux médias et à la presse écrite, à des supports d'information, d'éducation et de communication ainsi qu'à la formation des acteurs locaux s'est avéré efficace pour promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant, dans les domaines du plaidoyer, du suivi, de l'examen des législations, des campagnes sanitaires et des programmes consacrés aux jeunes. La formation proposée à l'intention des journalistes, des sociétés de diffusion, des éducateurs en matière de santé et d'autres acteurs au niveau des pays a permis de réaliser pour la première fois des productions vidéo en langue locale de qualité suffisante pour être diffusées à l'échelle nationale et distribuées dans le commerce.

Suivi et évaluation

37. L'UNICEF continuera d'aider les organes de coordination nationaux à suivre l'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant en leur fournissant une assistance technique. Le programme de suivi et d'évaluation s'attachera à améliorer les systèmes nationaux pour permettre une évaluation systématique de la situation des enfants et des femmes. Il s'agira pour cela de consolider le réseau interpays de sources de données utilisées actuellement pour obtenir l'information et d'améliorer la qualité et la pertinence de ces données. Une fois achevée, cette analyse récente de la situation des enfants et des femmes constituera une base importante pour la planification du nouveau programme de pays devant débuter en 2003.

38. Un plan intégré de suivi et d'évaluation récemment mis en place au bureau de l'UNICEF sera, avec le Système de gestion des programmes, le principal outil de suivi de l'exécution des programmes.

Collaboration avec les partenaires

39. L'UNICEF continuera de mener son action en collaboration avec les pouvoirs publics à l'échelon national et provincial, les organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, PNUD, FNUAP, OMS, Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes, Organisation internationale du Travail et Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire), le secrétariat du Forum du Pacifique et des organisations de la société civile de l'ensemble de la région en vue d'améliorer la situation des enfants, des femmes et des familles. Une collaboration interinstitutions plus poussée est nécessaire pour accroître l'information disponible sur les enfants et les familles; déceler les déficiences critiques en matière de services; et consolider les programmes pour la survie, la croissance et le développement de l'enfant existants.

40. Les principaux partenaires du programme de l'UNICEF pour le Pacifique sont les Gouvernements australien, japonais et néo-zélandais. Seront appuyés en particulier divers projets rattachés aux programmes sur la santé et la nutrition et le plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Il convient de citer également au nombre des partenaires importants les Comités nationaux pour l'UNICEF de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

Gestion du programme

41. L'assistance de l'UNICEF continuera d'être gérée par l'intermédiaire des gouvernements des pays insulaires du Pacifique et des ONG, en collaboration avec les organes nationaux de coordination pour les enfants. L'un des principaux rôles du personnel de l'UNICEF est d'apporter en temps voulu une assistance technique pertinente pour aider les gouvernements, les organes nationaux de coordination et la société civile à s'acquitter des missions et responsabilités respectives qui leur reviennent dans la promotion et la promotion des droits de l'enfant.

42. L'UNICEF continuera de prendre part aux réunions de coordination interinstitutions et aux groupes de travail consacrés par l'ONU au Plan-Cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement et au bilan commun de pays, à la jeunesse, au VIH/sida, à la question de la parité entre les sexes, au système de banques de données, à la formation du personnel de l'ONU et aux interventions en situation d'urgence. La collaboration actuelle sera maintenue avec d'autres institutions régionales telles que le secrétariat de la Communauté du Pacifique, le secrétariat du Forum du Pacifique, l'Université du Pacifique Sud, et des organisations donatrices bilatérales partageant un intérêt commun à poursuivre les progrès accomplis dans le domaine de la survie, de la croissance et du développement de l'enfant. Les réunions conjointes à l'échelon régional, les activités communes de recherche et de formation, et la mise en commun de l'assistance technique et de l'information, se poursuivront.

Tableau
Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme

Pays : Algérie
Programme : 2001

| Section/domaines du programme et source de financement | Budget-programme | | | Postes ^a | | | | | | | Dépenses de personnel ^b | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|---------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------------------------|----------|-----------|----------------|----------------|----------------|
| | RO | AR | Total | D2/L7 | D1/L6 | P/L5 | P/L4 | P/L3 | P/L2 | AI | AN | SG | Total | AI | Local | Total |
| Ressources ordinaires | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Santé et nutrition | 330 000 | | 330 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 109 965 | 14 529 | 124 494 |
| Éducation | 162 000 | | 162 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 32 662 | 32 662 |
| Plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence | 246 000 | | 246 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Suivi et évaluation | 92 000 | | 92 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 27 359 | 27 359 |
| Coûts intersectoriels | 257 000 | | 257 000 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 3 | 140 092 | 37 009 | 177 101 |
| Programme localisé intégré | 913 000 | | 913 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total RO | 2 000 000 | | 2 000 000 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 2 | 3 | 7 | 250 057 | 111 559 | 361 616 |
| Autres ressources | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Santé et nutrition | | 814 000 | 814 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Éducation | | 719 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence | | 526 000 | 526 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Suivi et évaluation | | 237 000 | 237 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Programme localisé intégré | | 504 000 | 504 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total AR | | 2 800 000 | 2 800 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total RO + AR | 2 000 000 | 2 000 000 | 4 800 000 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 2 | 3 | 7 | 250 057 | 111 559 | 361 616 |
| Budget d'appui | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Personnel | | | 182 974 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | 6 | 9 | 277 857 | 134 277 | 412 134 |
| Total général (RO + AR + BA) | | | | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 4 | 3 | 9 | 16 | 527 914 | 245 836 | 773 750 |
| Nombre de postes et dépenses de personnel Cycle du programme en cours À la fin du cycle du programme proposé (à titre indicatif seulement) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 4 | 3 | 9 | 16 | | | |
| | | | | | | | | | | 4 | 3 | 9 | 16 | 527 914 | 245 836 | 773 750 |

AI = administrateur international; AN = administrateur national; AR = autres ressources; BA = budget d'appui; RO = ressources ordinaires; SG = services généraux.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

^b Sauf assistance temporaire et heures supplémentaires.

